

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

VOL. XX

MONTRÉAL, VENDREDI, 17 JUILLET 1897

No 20

2381... ABONNÉS RÉGULIERS... 2381

MOYENNE DE 1896

Ça et là.

Le pique-nique annuel des épiciers devait avoir lieu avant-hier mercredi; un bon nombre de nos amis étaient exacts au rendez-vous à l'heure du départ du train pour Ste-Rose. Malheureusement, la pluie avait tombé à torrents toute la nuit, le temps restait menaçant et les épiciers ont jugé prudent de reculer la petite fête de famille à laquelle tous assisteront certainement quinze jours plus tard, c'est-à-dire le 29 de ce mois. Nous faisons des vœux pour que le ciel leur soit clément à cette nouvelle date.

La *Canada Gazette* publie un supplément le nouveau tarif de douanes voté à la dernière session, mais le journal officiel ne le publie qu'en anglais. Il nous semble cependant qu'on aurait eu grandement le temps de le traduire et de l'imprimer en français. Ce sera plus tard, si toutefois on veut bien honorer la population française, en lui donnant un tarif officiel dans sa propre langue. En attendant, nous commençons dès aujourd'hui la publication de ce document dont nous donnerons la fin dans notre prochain numéro.

La *Gazette du Canada* de samedi dernier donne les chiffres du revenu et des dépenses du gouvernement fédéral pour l'exercice 1896-97 terminé le 30 juin dernier. La comparaison avec les chiffres de l'exercice 1895-96, s'établit comme suit :

	1896.	1897.
Revenu.....	\$35,659,775 43	\$36,872,170 52
Dépenses.....	30,557,274.02	31 237,458 47

L'augmentation du revenu en 1897 a été de \$1,212,395.09.

L'augmentation des dépenses sur celles de 1896 a été de \$680,184.45.

Au revenu, il y a diminution de

LE PRIX COURANT

A. & H. LIONAIS, ÉDITEURS PROPRIÉTAIRES.
Chambre 101, Bâtisse "New York Life."
Téléphone No 257. Boîte de Poste No 917
Montréal, Canada.

ABONNEMENTS

(Strictement payables d'avance.)

Montréal et Banlieue, un an \$2 00
Canada et États-Unis, un an 1 50
France et Union Postale, un an (15 francs) 3 00
Tout abonnement est considéré comme renouvelé faute d'avis contraire 15 jours avant l'expiration.
L'abonnement ne cesse que sur un ordre écrit adressé au bureau même du journal.
Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arriérés et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toutes communications comme suit :

LE PRIX COURANT.

Montréal.

\$362,785.65 pour les douanes et de \$74,802.25; les augmentations sont de \$291,294.60 pour les postes, de \$1,283,833.23 pour l'accise et de \$74,855.25.

Si on fait la part des circonstances qui ont grossi les chiffres du revenu d'une façon anormale pour l'accise et les postes, on est frappé plutôt par l'augmentation des dépenses que par celle du revenu.

En effet, la crainte de changements importants dans le régime des sucres et des tabacs et des droits sur les spiritueux a forcé les recettes de l'accise et des douanes; d'autre part l'émission spéculative des timbres du jubilé a augmenté de plus de \$100,000 les recettes des postes. Ce n'est donc pas un résultat normal provenant d'un développement régulier des affaires que nous montre la situation au 30 juin.

Quant aux dépenses, le nouveau gouvernement nous avait promis de les réduire, on voit hélas! qu'il n'en a rien fait.

La *Patrie*, organe officieux du gouvernement fédéral, nous fait savoir que la clause préférentielle insérée dans le dernier tarif de douanes en faveur de l'Angleterre est appelée à disparaître à bref délai.

Voici ce qu'elle nous dit :

"La Grande-Bretagne mettra-t-elle fin aux traités qu'elle a conclus il y a longtemps déjà, avec l'Allemagne et la Belgique. Nous mettra-t-elle en position d'appliquer le tarif préférentiel que le Parlement Canadien a adopté à sa session dernière? L'avenir seule peut répondre à cette question, qui, nous n'avons pas besoin de le dire, est entourée de très graves difficultés. Quoiqu'il en soit, le Canada a pris une attitude qui lui a valu les acclamations de tout l'Empire, et qui aura une portée considérable sur les relations futures de la Grande-Bretagne et de ses colonies. Si le gouvernement anglais ne croit point devoir dénoncer les traités avec l'Allemagne et la Belgique, le gouvernement du Canada aura, sans aucun doute, à reconsidérer sa politique. Nous avons fait une offre de tarif préférentiel à la Grande-Bretagne; nous n'avons pas eu l'intention et la volonté d'étendre cette offre à d'autres pays."

Ce à quoi *La Presse* répond par les réflexions suivantes qui demandent à être reproduites :

Où la *Patrie* a-t-elle vu qu'une offre de tarif préférentiel avait été faite à l'Angleterre et non à d'autres puissances? Cette déclaration du journal officiel du parti libéral et du gouvernement est absolument contraire aux faits et aux déclarations ministérielles.

Tout d'abord, on n'a fait à l'Angleterre aucune offre; on n'en avait aucune à lui faire; on ne pouvait lui en faire aucune, l'Angleterre étant un pays de libre-échange. Mais on lui a fait un don, par affection et reconnaissance, comme Pa dit Sir Wilfrid Laurier, à Liverpool.

Quant à la volonté d'étendre cette offre à d'autres pays, nous ne comprenons pas comment la *Patrie* peut la mettre en doute à moins que ce ne soit pour préparer les esprits à la suppression de cette clause préférentielle, suppression que sir Wilfrid annonçait quand il disait: "Si la Grande Bretagne n'avance pas le Canada devra reculer."

Une reculade serait une humiliation nationale et couvrirait de ridicule le Canada que cette clause préférentielle a fait acclamer en Angleterre.

La *Presse* avait accueilli avec enthousiasme cette clause préférentielle qu'elle considérait comme la déclaration de l'indépendance commerciale et